

Π<sup>m</sup>  
4709



# M I R O I R

HISTORIQUE

## DE LA LIGVE

De l'An 1464.

Où peut se reconnoître  
LA LIGVE de l'An 1694.

*Pour y découvrir ce qu' elle a à craindre*  
DES PROPOSITIONS DE PAIX

Que la France luy fait,

*Nec credideris ullum populum aut hominem  
denique, in eâ conditione, cuius eum pœ-  
niteat, diutius quàm necesse est, mansu-  
rum Livius l 8. c. 21.*

*Vivet semper in pectoribus eorum, quidquid  
istuc presens necessitas inusserit. Id Libe  
9. c. 3.*

PAR L' AUTEUR du Salut de l' Europe.

---

A COLOGNE,

Chez FELIX GONSTANT, à Enseigne  
de l' Union couronnée. l' An 1694.



*Ne croyez pas , que personne demeure lon-  
temps dans un état , où il ne s' est réduit  
que par force. Il lui restera toujours un  
dépit , de s' être vû contraint, de recevoir  
la loy , qu' on luy a donnée. TIT E-  
L I V E.*



ON dessein est , de faire toucher  
au doigt , que si jamais les  
Princes alliez se separent, avant  
d' avoir bien rangé la France,  
elle les battra tous , les uns après les au-  
tres , sans aucune esperance de ressource ,  
puis qu' il n' est pas meme imaginable, que  
n' ayant pû se mettre hors de ses insultes ,  
tandis qu' ils étoient tous unis ensemble,  
ils puissent s' en défendre en leur particu-  
lier; & que ce seroit demander un nouveau  
miracle au Ciel , que de prétendre, qu' une  
Ligue pareille à celle qu' on voit presente-  
ment , puisse jamais plus se renouveler.

Quoi que les raisons ne me manquent  
pas , pour appuyer ce sentiment , j' aime  
mieux en convaincre par ce qui s' est passé,  
il y a plus de deux cens ans , où l' Histoire

nous

nous represente la situation du present, où elle nous instruit de ce qu' il y a à faire, où elle nous expose ce qu' il y a à esperer pour la Ligue d' aujourd' huy, si elle tient ferme, & où enfin elle nous fait conclure ce qu' elle a à craindre, si elle a la foiblesse de se separer, sans avoir obligé la France à une Paix, qui ne luy permette plus de broüiller toute l' Europe.

Un orage ne se forme pas en un instant; il faut premierement que les nuées se ramassent, & puis quand cet assemblage s' est fait, le combat du froid & du chaud compose ce que nous nommons tempête. Il en est de même d' un Estat : la revolte, ou la sedition ne se forme pas en un moment ; elles commencent par le mécontentement de quelques particuliers, ces Mécontents ou par hazard, ou de concert se rencontrent, ils déchargent leur chagrin, ils minutent, & puis enfin ils font éclater leur vangeance. Une Ligue ne se forme non plus en un jour ; les Puissances lesées s' entretiennent par des pratiques secretes, elles concertent les moyens de se tirer de l' oppression, & c' est enfin de ces sortes de machines interi-

ures que sort une Ligue, qui a pour but, d'abaissier la trop grande puissance ou d'un Prince, ou d'une Republique, pour en tirer raison, & pour luy ôter delormais les moyens d'opprimer ses voisins.

Au Siecle quinzième Louïs XI. Roy de France desobligea plusieurs Princes, qui dissimulerent leur mécontentement, aussi longtemps qu'ils ne se virent pas en état de se faire justice; mais qui ne manquerent pas de le faire éclater, dès qu'ils se sentirent étroitement unis sous le nom de *Ligue du bien public*.

Nous éclaircirons de quelle maniere les puissances se ramasserent avant de faire éclorre d'orage; je veux dire, que nous deduirons des sujets de mecontentement qu'eurent les Princes allies du Siecle quinzième avant de former leur *Ligue du bien public*; pour ne pas suspendre vos esprits; voici le dernier coup de marteau, qui joignit les armes des Princes Allies:

Le Chancelier de Morvillers étoit l'homme, dont le Roy Louis XI. se servoit, pour les negociations. Il avoit réüssi au gré de son Maître, en reprochant à Lille, à  
Charles.

Charle-Hardi , de s' être servi d' un nom  
 fatal à la Maison de Bourgogne , pour s'  
 unir avec le Duc de Bretagne , au préjudi-  
 ce de la Monarchie Francoise. Ce nom  
 étoit Tannegui du Chatel , dont l' Oncle  
 avoit assassiné sur le Pont de Montereau-  
 Faute Yonne , Jean Sans-peur Duc de Bo-  
 urgogne , Ayeul de Charle - Hardi. Ce  
 reproche avoit sanglamment mortifié ce  
 jeune & genereux Prince , qui ayant l' Ar-  
 cheveque de Narbonne à son oreille , ne  
 pût s' empecher de luy dire tout bas : dites  
 au Roy de France , qu' il m' a bien fait la-  
 ver la tete , en presence de mon Pere , par  
 son Chancelier , mais qu' il s' en repentira  
 avant qu' il soit un an.

Loüis XI. bien loin de s' épouvanter des  
 menaces de Charle Hardi, ou d' en sçavoir  
 mauvais gré à Morvillers , le loüia de s' être  
 bien acquité de sa commission, & il l' envoya  
 vers le Duc de Bretagne , pour le traiter  
 avec la même hauteur. Le Chancelier sen-  
 tant qu' il gaignoit les bonnes graces de son  
 Maître en bien mortifiant ceux , à qui il l'  
 envoyoit , piqua jusqu' à outrance le Duc  
 de Bretagne , quoi que la nouvelle fût d'

ellemême assez fâcheuse, sans qu' il fût besoin de l' ensanglanter davantage. Il vint faire entendre à ce Prince, qu' il n' eût plus à s' intituler, *François par la Grace de Dieu Duc de Bretagne*, puis qu' il sembloit par à ne reconnoître pas le Roy de France ; qu' il ne fit plus bâtre de monnoye d' or ; qu' il permit au Roy de France de lever une certaine somme sur la Bretagne, à titre de reconnoissance ; & que Sa Majesté eut de formais droit de patronage sur les benefices de cette Province.

Le Duc de Bretagne qui n' étoit pas en état de se défendre, répondit adroitement : que ces demandes regardoient son Duché, & que si l' on y satisfaisoit, sans les communiquer avec ses Estats, le Roy de France n' y trouveroit pas si bien son conte, que s' ils l' approuvoient : parce que les Ducs de Bretagne pourroient se faire un jour relever de ce qu' il auroit fait, s' il avoit agi seul, au lieu que s' il étoit autorisé par les Estats de Bretagne, il n' y auroit plus de retour.

Morvillers prit ce change, & il accorda trois mois au Duc de Bretagne, pour convoquer

voquer les Estats de la Province. Ce Prince travailla en apparence à cette Assemblée, mais il donna en effet les plus importants de ses soins à dépêcher les plus adroits de ses Emissaires travestis en Religieux Mandians, pour représenter aux Princes mécontents, que s'ils laissoient usurper la Bretagne, ils ne pourroient empêcher d'être opprimez à leur tour.

L'habit de Moine a servi de tout temps aux intrigues; Jean Seigneur de Porchicq étoit travesti en Cordelier, quand il distribua les tablatures, pour faire chanter les Vepres de Sicile; & peut-être seront encore des robes monastiques, qui souffrent de s'assembler, travailleront à rendre la Paix avantageuse à la France.

Il ne fut pas difficile d'ouvrir les yeux aux Princes François; ils donnerent dans la juste apprehension du Duc de Bretagne & ils conclurent la *Ligue du bien public*.

Charles Hardi, qui avoit mille sujets de se plaindre de Louis XI. dès lors même que ce Monarque exilé se tenoit à Genappe près de Bruxelles; Charles, à qui la playe, que Morvillers venoit de luy faire, laignoit en

core; Charles enfin, qui ne cherchoit qu'une  
 occasion de rendre les menaces efficaces ,  
 entra de tout son cœur dans la Ligue , à la  
 première ouverture qui luy en fut faite ; &  
 même il remontra si bien son Père, qui Phi-  
 lippe le Bon y entra pareillement, quoi qu'  
 il eut résolu de mourir dans la profonde  
 Paix , dont il jouïssoit depuis trente ans.  
 Mais on dût sur tout cette conquete à l' ad-  
 resse de Jean Duc de Bourbon, qui ne pou-  
 voit pas digerer que Louis XI. dont il avoit  
 épousé la Sœur, luy refusât l' épée de Con-  
 netable , qu' il avoit tant de fois deman-  
 dée , non seulement comme un présent de  
 nocces , mais encore comme une recom-  
 pense de ses merites personnels.

Le Bon Duc de Bourgogne après son fils,  
 n' aimoit rien tant , que la Maison de Bour-  
 bon : il y avoit marié celle de ses sœurs, qu'  
 il consideroit davantage ; & lors que cette  
 Princesse , mere du Duc Jean, dont nous  
 parlons, fut demeurée veuve, elle fut rap-  
 pellee par son frere à la Cour de Bourgo-  
 gne, & les enfans y furent élevez auprès de  
 Charles - Hardi. La fille ainée du Duc de  
 Bourbon étoit destinée pour femme à  
 Charles-

Ch  
 ent  
 ced  
 pr  
 de  
 Ma  
  
 leu  
 Ch  
 Es  
 af  
 iie  
 le  
  
 ét  
 ry  
 pr  
 D  
 d  
 d  
 q  
 C  
 l  
 a  
 l  
 u

Charles Hardi, & si Charles mouroit sans  
 enfans, le Duc de Bourbon devoit luy suc-  
 ceder. Ainsi il n' y avoit personne de plus  
 propre à cette negociation que Jean Duc  
 de Bourbon, heritier presomptif de la  
 Maison de Bourgogne.

En effet il induisit ce vieux Prince, d'ail-  
 leurs si jaloux de son autorité, à ceder à  
 Charles - Hardi l' administration de ses  
 Estats, sans en abandonner la propriété,  
 afin que s' il réussissoit, il eut lieu de l'avo-  
 uer, & s' il ne réussissoit pas, il eut lieu de  
 le desavoüer.

La Ligue, pour faire croire que la justice  
 étoit de son côté, attira Charles Duc de Ber-  
 ry, frere unique de Louis XI. & Successeur  
 presomptif de la Couronne de France. Le  
 Duc de Bretagne gagna ce Prince par Oudar  
 de Rie, Seigneur de Lescun, favori du Duc  
 de Berry. Oudar remontra à son Maître,  
 qu' il épouseroit infailliblement la Fille de  
 Charles-Hardi, s' il entroit aussi bien que  
 luy dans la Ligue; que Louis XI son Frere  
 avoit si peur de cette alliance, qu' il n' osoit  
 le perdre de vüe; qu' il le trainoit comme  
 un captif par tout où il alloit, & que la

Cour se trouvant alors assez proche de la Bretagne, il n'avoit qu'à s'y réfugier, pour se mettre en pleine liberté.

Le Duc de Berry se rendit aux raisons de son favori, & il donna dans la Ligue. Il profita d'un pèlerinage que le Roy son Frere fit à Nôtre-Dame du Pont-en-Limousin, au commencement de Mars 1465. & sous pretexte d'un party de chasse, il se retira à Nantes, où il se déclara contre le Roi Louis XI par une espee de manifeste, en datte du 16. de Mars. Il y disoit: que la France opprimée avoit eu recours à luy, en qualité de Successeur presomptif de la Couronne, & qu'en cette vûë il s'adressoit au Duc de Bourgogne Doyen des Pairs de France, & qu'il le sommoit de se joindre à tous les bons François, dans une cause, où il avoit le second interet. Cette sommation s'adressoit à Philippe le Bon; mais, parce qu'il étoit turanne, & qu'il s'estoit demis de ses Estats, Charles-Hardi répondit pour luy, par voye de fait, en le mettant en campagne. Il en eût un sujet fort plausible. Louis écrivit une Lettre à Edouard Roi d'Angleterre, qui tendoit à le détacher de Char-

le-

le-Hardi. Edouard desireux de recouurer  
 la Normandie & la Guienne , envoya à  
 Charle-Hardi cette Lettre ; Charle-Hardi  
 rendit publique une Lettre , qui donnoit  
 des preuves convaincantes, de la mauvai-  
 se volonté de Louïs XI , & il se mit aux  
 champs, pour repousser les injures cachées  
 par la force ouverte. Ceux qui craignent  
 qu' un puissant Allié ne s' enrichisse aux dé-  
 pens de ses Confederez, ne sont propres qu'  
 à dissoudre une Ligue, comme fit le Comte  
 de Dunois ; & ceux, qui se plaignent , qu'  
 une Ligue ne fait rien, ou qu' elle a tous les  
 ans du pis, ne raisonnent que sur des appa-  
 rences, puis- qu' il est seur , que les conquê-  
 tes ne serviroient qu' à brouiller les Alliez  
 au lieu que leurs pertes les obligent à s' u-  
 nir, plus que jamais , pour empêcher leur  
 entier accablement. Charle-Hardi gagna la  
 Bataille de Montleherî ; mais cette Victoir  
 ébranla la *Ligue du bien public* ; car les Li-  
 guez comēcerent à craindre que Charle-  
 Hardi, ayant seul entierement vaincu, n'  
 voulut aussi seul, recueillir tout le fruit de  
 la victoire , & monter sur le Thrône de  
 France , au prejudice du Duc de Berry , &

des Maisons d'Orleans & d'Anjou, qui en approchoient de plus près que luy.

Le Comte de Dunois, qui n'étoit entré dans la Ligue, qu'à dessein de porter Louïs XI, à renoncer à l'alliance de Sforce, usurpateur du Duché de Milan, comme il disoit, & à favoriser la Maison d'Orleans dans le dessein, qu'elle avoit de recouvrer cet Estat, pressentoit, que si Charle Hardi devenoit Roy de France, il travailleroit plutôt à ruiner la Maison d'Orleans, qu'à l'agrandir, outre que la qualité de Prince, & le droit de succeder à la Couronne au défaut des mâles legitimes, l'obligeoient à traverser l'ambition de Charle-Hardi; il harangua à part ces Princes François, avec tant de succez, que le Marechal de Loheac, le Comte de Dammartin, les Seigneurs de Beuill & d'Amboise, & le reste de la Noblesse liguee, resolurent d'empêcher les progres des Bourguignons. Les plus moderés de l'Armée des Ducs de Berry, & de Bretagne opinerent, à partir sur le champ, pour chasser de France les Bourguignons; & les plus violens conclurent à les aller tailler en pieces. Ces resolutions s'étoient prises

prises à la premiere nouvelle, que le Roi de France estoit demeuré à Montleheri mais les desseins violens & de rupture dissiperent, dez qu'on eut appris que Roi estoit vivant, & que quoy Charles Hardi fut demeuré Maître du Champ de Bataille, Louïis XI n'avoit pas été si concerté, qu'il n'eût trouve le moïen de glisser dans Paris, pour y menager les esprits, & pour les retenir dans son parti.

*La Ligue du bien public* marcha pour joindre le vainqueur de Montleheri jusqu'auprez d'Estampes, où ce Prince alla a devant de ses Confederez. Ce ne furent que civilitez de part & d'autre, mais ce n'estoient que grimaces. Charles Hardi qui ne manquoit pas d'Espions, apprit jusqu'aux moindres particularitez du conseil qui avoit été tenu contre luy, à la premiere nouvelle de la mort de Louïis XI, & de la victoire complete; & comme il vit, que le Duc de Berry soupiroit à la vûe de quelques blesez Bourguignons, il s'imagineroit raisonnablement, que si ce chef de la Ligue prenoit tant à cœur la blessure de quelque Soldats étrangers, il ne verroit pas plutôt les

qui en  
entré  
Louïis  
futur-  
il di-  
leans  
vrer  
Hardi  
eroit  
u'à l'  
nce,  
e au  
ient  
di ;  
s, a-  
Lo-  
ne-  
e la  
her  
no-  
de  
np,  
s ;  
ler  
ent



s siens en pareil état, qu' il se reconcilie-  
 it avec son Frere ; ainsi il conclud que la  
 ligue ne subsisteroit pas long-temps, & il  
 chercha l' alliance d' Edouard IV. Roy d'  
 Angleterre, quoi qu' il eut pour luy une ef-  
 oyable antipathie ; mais le cœur huma-  
 it sçait bien se faire une violence, pour sau-  
 er sa gloire, ou pour se vanger. Pour en-  
 ger Edouard, il demanda sa sœur en ma-  
 age. Cependant la Ligue se sôûtenoit tou-  
 urs, & elle se sôûtenoit si heureusement,  
 ue si elle fut allée droit à Paris, sans s' amu-  
 er aux rafraichemens d' Estampes, elle y  
 iroit pris Louïs XI, & meme elle l' auro-  
 fait, sans la vigilance de ce Prince infat-  
 gable : Car Louïs XI, visitant un jour à  
 huit la porte de S. Antoine, la plus ex-  
 osée aux Princes liguez campez à Con-  
 ans, il la trouva ouverte, & les canons  
 ui en defendoient l' accez, encloüez. Cet  
 venement lui donna lieu de faire de gran-  
 es reflexions sur la Lettre de François  
 force Duc de Milan, qui luy conseilloit d'  
 païser en toute maniere, les Princes li-  
 uez, en leur accordant, sans distinction  
 e sans reserve, tout ce qu' ils demandero-  
 ient.

ient. C'est ici que les Confederez doivent se regarder, & se garder d'admettre aucunes propositions de la France, à moins qu'elles ne concluent à une paix, qui de toutes parts, reduise la France, à ne plus oser se remuer de cent ans d'ici, & que chaque Allié soit en état de faire tete à la France de son chef, sans estre obligé de recourir à une nouvelle Ligue, moralement impossible, ou jamais assez prompte, ni assez puissante, pour le mettre à couvert d'une soudaine irruption. Louïs XI. suivit l'avis de SFORSE dans toute son étendue, pour apprendre aux Princes, à ne pas negliger les voyes d'accommodement, quand ils sentent, que les délais ne servent qu'à les épuiser, & qu'il n'est pas de détroit, par où ils ne doivent passer, pour ne point se laisser acculer à une extremité accablante.

Louïs XI se servoit de cet esprit de souplesse, qu'il savoit mettre en usage si à propos, selon l'urgence des conjonctures. Les Princes qui manquoient de vivres, d'argent, & de fourages, & qui restoient ébranlez des remonstrances du Comte de Dunois, donnerent la main à l'accommodement.

sement. Pour y travailler, ils nommerent  
de leur côté, le Duc de Calabre, le Comte  
de Dunois, & le Comte de S. Paul; Louis  
XI. nomma de son côté, le Comte du Mai-  
re, Bretigni premier President de Toulo-  
use, & Bauvet, qui fut depuis premier Pre-  
sident de Paris. Ce Monarque, qui aspiroit  
apres le moment de la separation des Li-  
guez, pour pouvoir ensuite s' en vanger,  
en les battant tous, les uns apres les autres,  
ainsi qu' il fit, ouvrit toutes les portes de  
sa bienfaisance, pour attirer les Princes  
dans le panneau. Il promit au Duc d' Or-  
leans de l' aider à recouvrer le Duché de  
Milan; il remboursa le Duc d' Angouleme  
de la somme, qu' il avoit donne pour sa ran-  
çon, à la bataille d' Azincourt; il promit  
au Duc d' Anjou, de luy entretenir 20000.  
Soldats, jusqu' à ce qu' il auroit recouvre  
la Seigneurie de Genes, & le Royaume  
de Naples, sur lequel il avoit d' anciennes  
pretensions. Il donna à Jean Duc de Bour-  
bon les tailles d' Au vergne & de Bourbon-  
nois, pour former la dotte de Madame  
Royale son Epouse, & il promit à la bien-  
veillance la premiere charge, qui vaqueroit  
dans

dans le Roïaume. Il donna le Comte de  
 Montfort au Duc de Bretagne, & il renon-  
 ça pour jamais aux quatre demandes, qu'  
 il luy avoit fait faire par son Chancellier  
 Morvillers; demandes, qui avoient mis le  
 seau à la *Ligne du bien public*. Il maria le  
 Comte de Longueville, fils du Comte de  
 Dunois à la Princesse Agnes, fille du Duc  
 de Savoye, & sœur de Louïs XI. & il se  
 chargea de sa dotte; au Comte de Dunois  
 meme, qui etoit charmé de cette alliance,  
 & qui s'en croyoit bien recompense, il ex-  
 pedia les provisions de General de l' Armée  
 Françoise, destine au recouvrement du  
 Duché de Milan.

Le Comte de S. Paul eut la charge de  
 Connetable de France. Il fit rendre au  
 Marechal de Bourgogne, Souverain de  
 Neuchatel & de Vallangin, la Ville d' E-  
 spinal. Les autres Gentilshommes liguez  
 se contenterent du retablissement des pen-  
 sions, qu' on leur avoit ôtées, des nouveaux  
 apointemens qu' on leur donna, des Do-  
 maines Royaux, dont on leur continua la  
 jouissance, de la restitution des biens con-  
 fisquez sur eux, des charges militaires, des  
 Gou-

Gouvernemens des Provinces, des Magistratures civiles, & generalement de tout ce, qui parût à leur bienseance. Louïs XI. resolû d'acheter la rupture de la Ligue à quel prix que ce fût, consentit qu'on nommât trente six experimentez & prudens tirez des trois Estats, pour regler tout ce qu'ils jugeroient necessaire à la reformation du Royaume; qu'il n'y auroit ni revision, ni apel de ce qu'ils ordonneroient; & qu'ils ôteroient toutes les nouvelles impositions. Il en vint jusque là, que d'approuver la *Ligue du bien public*, & que les Princes & les Grands ne seroient pas obligez d'aller en Cour, si bon ne leur sembloit. Il donna la Normandie en apanage au Duc de Berry, non obstant toutes les revoltes de son esprit, & il rendit à Charles - Hardi les Villes de la Riviere de Somme, & le Comte de Pontieu.

On doit craindre, qu'un avare, qui accorde tant, n'ait des ressorts, pour bientôt se dedommager; & les Liguez d'aujourd' huy ne doivent pas tant regarder les offres que la France leur fait, que les moyens infailibles de l'empêcher de s'en rembourser.

Lo-

Loüis XI. n'eut pas plûtôt conjuré ce grand orage, qu'il songea à se vanger exemplairement de ceux, qui l'avoient excité, & à se desintéresser de ses largesses involontaires.

Le premier qu'il entreprit, ce fut Jean Duc de Bourbon. Ce Prince avoit pour bras droit un Bâtard de la Maison, nommé Loüis, qui estoit orné d'une infinité de belles qualitez, & sur tout d'une humeur extrêmement martiale, dont il venoit de donner des preuves tres-brillantes à la Bataille de Montleheri. Loüis XI. gagna ce Bâtard en luy donnant en mariage sa fille naturelle tout-à-fait bienfaite, que plusieurs Cadets de la Maison Royale avoient en vain recherchée; & il luy donna pour dotte, l'usufruit du Roussillon & de la Cardagne, & le Gouvernement de ces deux Provinces; il luy promit le Generalat de la premiere Armee que Sa Majesté mettroit sur pied, & il le fit Admiral de France, apres la mort de Jean de Rohan Seigneur de Montauban. La jalousie, que ce Prince avoit pretendoit de semer dans la Maison de Bourbon, & parmi les enfans legitimes de France, ne

man.

Magi-  
le tout  
üis XI.  
igue à  
nom-  
ens ti-  
ce qu'  
ation  
vision,  
& qu'  
npositi-  
prou-  
Prin-  
gez d'  
it. Il  
n Duc  
voltes  
Hardi  
& le  
ni ac-  
bien-  
aujo-  
er les  
moy-  
rem-  
o-



manqua pas d'arriver : le Duc de Bourbon qui auparavant mettoit toute sa confiance dans ce Prince, quoi qu'illegitime, ne le vid pas plûtôt gendre de Louïs XI, qu'il s'en separa, qu'il le tint pour indifferent, n'osant pas encore se declarer pour son enemy. Le Bassard d'Armagnac luy parut encore un instrument propre à brouiller ; il ôta le **Bâton de Maréchal de France** à Loheac, il le donna à ce Bastard, & puis il le luy ôta pour le rendre à Loheac. Ces prises & ces reprises, jetterent la pomme de discorde parmy tous ceux, qui s'interessoient dans l'un ou dans l'autre des partis ; le Duc de Nemours, Comte d'Armagnac, Frere naturel du Bastard dégradé, le trouva dans de grands embarras.

Morvillers qui avoit été le fier instrument des hauteurs de Louïs VI, pour être trop engagé dans les interêts de la Maison d'Orleans, fut privé de la Charge de Chancelier, qui fut conferée à Juvenal des Ursins ; Louïs XI. pour brouiller Charles-Hardi, & pour luy rependre les villes de Somme, qu'il venoit de luy ceder, gagna le Comte de Nevers, dont l'ayeul avoit été

été

été Frere puiné de Jean Sans-peur Duc de Bourgogne. Ce Cadet estoit mécontent de la Maison de Bourgogne, à cause qu'il croyoit que le Comté de Nevers n'étoit pas un apanage digne de sa qualité, ni de l'obligation des Chefs de la Maison de Bourgogne.

Le Roy de France ayant engagé ce Cadet dans ses intrigues, par mille presents, & par mille caresses, qu'il luy faisoit, en reçut bien tôt son salaire par les Villes de Peronne & de S. Quentin, que ce Comte luy acheta, & qu'il lui livra sans répandre une goutte de sang, après avoir corrompu la garnison, & après avoir animé les habitans à se revolter. Le Seigneur de Chatillon Frere du Maréchal de Loheac, s'étoit sacrifié au Duc de Berry; Louïs XI. pour l'en détacher, luy donna la grande maîtrise des caux & des forêts, vacante par la mort de Jean de Rohan Seigneur de Montauban, qui l'avoit possédée avec l'Amirauté, en recompense des quatre millions sept cens mille livres, qu'il avoit fait venir des entrées & des Impôts, au lieu que le Roy Charles

VII son Predecesseur , n' en avoit tiré que neuf cens mille livres par an. Loüis XI, pour separer la Maison de Bourbon de celle d' Anjou , ôta le Gouvernement du Languedoc au Comte du Maine de la Maison d' Anjou , & Cousin-germain du Duc de Calabre du côté de son Pere, pour le donner à Jean Duc de Bourbon , l' un des premiers architectes de la *Ligue du bien public*.

Pour brôuiller son Frere le Duc de Berry , & pour luy dettemper la jouïssance de la Normandie , il luy jetta sur les bras le Comte d' Eu , en separant ce Comté , qui de tout temps avoit relevé de la Normandie. Ce fut ainsi qu' il attira à son Frere , contre lequel il couvoit toujours sa vengeance , un ennemy , qui l' eclairoit de si prez , qu' il n' avoit pas le loisir de former de nouvelles cabales. Pour separer le Duc de Berry du Comte de Dunois , & pour attirer sur le Comte de Dunois la Maison d' Anjou, Loüis XI ôta les terres de Parthenai & de Chastellaillon d' entre les mains du Duc du Maine , & il arracha les Comtez de Mortaing & de Longueville & la terre de Saint Sauveur le Vicomte, des mains du  
Com-

Comte de Dunois, pour en faire un present  
au Duc de Berry.

Pour jeter l'inimitié dans la Maison de  
Bretagne & de Nevers, ce Roi intrigant  
tira des mains du fils aîné du Comte de  
Nevers, le Comté de Nevers, qui ne se don-  
noit qu'à vie, & il en investit le Duc de  
Bretagne, à condition qu'il passeroit à ses  
Descendans. Pour continuer à se vanger  
de Charles-Hardi, pour l'empêcher de met-  
tre le pié en France, & pour couvrir Paris,  
il luy conta deux cens mille ecus, il luy  
donna les Comtez de Boulogne, & de Guy-  
enes, les Villes d'Arleux & de Mortagne,  
& il luy promit l'aînée de ses filles avec les  
Comtez de Brie & de Champagne pour la  
dote, à condition qu'il luy rendit toutes les  
Villes de la Riviere de Somme. Charles-  
Hardi charmé, que par ces donations il po-  
urroit aller depuis Monbelliard en Alle-  
magne, jusqu'aux extremités de la Frise,  
sans passer sur les terres d'autrui, rendit  
ces belles Villes, qui sont les Clefs de la  
France; mais les Villes & les Provinces qui  
luy avoient été promises, demeurèrent à  
Louis XI, & la fille fut donnée au Comte  
de

de Beaujeu. Pour détacher entièrement le Duc de Bourbon, & meme pour le mettre en tete aux autres Princes liguez, qui en concevroient de la jalousie, il lui rendit sa compagnie de cent hommes d'armes, & il luy conféra la pension de trente six mille livres, dont il avoit gratifié Charle-Hardi à son avenement à la Couronne. Il se vengea du Duc d'Orleans, par la sanglante mercuriale, qu'il luy fit en pleine assemblée d'Estats. Ce Duc se l'attira, en prenant le parti du Duc de Bretagne, & il en fut si touché, que s'etant mis au lit, il en mourut de chagrin deux jours après, laissant un Fils, qui depuis fut le Roy Louïs XII. Le Comte de Dunois en concût un déplaisir mortel, & s'il n'en mourût que deux ans après, ce fut pour augmenter son martyre. Ce fut aussi le sort du Duc de Calabre, qui mourût en Catalogne ou de poison, ou de l'amere apprehension d'entendre du Roy Louïs XI, qui ne manquoit pas de defaites, pour se décharger de ses obligations; qu'à la verité il luy avoit promis du secours pour recouvrer le Royaume de Naples, mais non pas pour conquerir la Catalogne. Le

Duc

Duc de Berry fut quitte de la Normandie à son tour : Louïs XI profitant des troubles que les Bretons y entretenoient, fit entrer ses Troupes dans Louviers, & dans le Ponthieu de l'Arche ; & puis il réunit toute la Province à la Couronne.

Le Duc de Berry se refugia en Bretagne & ce fut un pretexte suffisant pour châtier le Duc de cette Province, qui avoit été le premier mobile de la *Ligue du bien public*. Louïs XI n'ômit rien pour le détacher de Charles-Hardi, pour ensuite l'accabler sans pitié ; ce qu'il ne pût faire par un homme, il l'exécuta par une femme : quoi que la Princesse d'Ecosse fut une beauté capable d'arrêter les amours du Duc de Bretagne son Espoux, il trouva des charmes, contre lesquels il ne pût tenir, dans la personne d'Antoinette de Maillesé Femme du Seigneur de Villequier. Leurs amours furent si publics & si scandaleux, que Tannegui du Chastel, premier Ministre du Duc de Bretagne, ne pût s'empêcher, d'en faire des remontrances à son Maître. Il eut beau à luy représenter, qu'on n'a jamais vû d'adultere public, sans avoir été humilié exemplairement.

B.

ment.

ment dès cette vie ; les avis furent méprisés , & la personne en devint si odieuse , qu'il fut contraint de sortir de Bretagne, & de se retirer dans la terre du Chatel , nonobstant les considérations pressantes que luy fut faire Landais , qu' Antoinette luy avoit envoyée , pour le remener , & pour empêcher l' esclandre de cette retraite. Ce Landais , de garçon de tailleur d' habits , s'éleva à une prodigieuse fortune , dont on le vid déchoir avec un horrible fracas , sous le Regne de Charles VIII. Roy de France.

Louïs XI qui faisoit incessamment la Guerre à l' œil, prit cette occasiõ par les cheveux ; il fit tâter le poux à Tannegul ; & l' ayant trouvé disposé , il lui donna les Gouvernemens de Roussillon & de Cerdagne. La Noblesse Bretagne, ou de son mouvement, ou instiguée de Tannegui , se plaignit au Roi de France de la conduite de son Duc , Louïs XI fit entrer son Armée en Bretagne, sous couleur de remedier aux desordres de cette Province. Charles-Hardi ne manqua pas aussi tôt de se mettre au champs , pour secourir celuy qu' il nommoit son Frere d' Armes. Le Cardinal Baluë , qui s' estoit élevé

levé à la pourpre par un don prodigieux  
 qu'il avoit de réussir dans les negotiations,  
 qui paroissent les plus impracticables ;  
 joua icy son rôle mieux que jamais ; aiant  
 vainement tourné Charles Hardi sur tous les  
 endroits, il lui demanda cavalierement, en  
 prenant congé de luy : s'il persisteroit dans  
 sa resolution d'abandonner les Ducs de Ber-  
 ry & de Bretagne, si ces Ducs venoient à  
 l'abandonner les premiers ? Charles, ce  
 Prince d'une franchise royale, qui ne sca-  
 chant pas que Louis XI interceptoit son  
 commerce avec ces deux Princes, s'imagi-  
 noit, qu'il leur étoit indifferant, répondit  
 ingenuement, que si ces Ducs l'abandonnoi-  
 ent, il songeroit à les affaires. Baluë en  
 eut assez. Aiant fait rapport au Roy ; Louis  
 XI, aposta des Envoyés, qui persuaderent  
 au Duc de Bretagne, que Charles Hardi l'a-  
 bandonnoit, & qu'il étoit en Traité secret  
 avec sa Majesté. Il fut aisé à le persuader,  
 sur l'assurance qu'il avoit, que Charles étoit  
 souvent en conference avec Baluë, & avec  
 le Comte de S. Paul, qui comme Connéta-  
 ble de France, se declaroit pour les interêts  
 de son Roy, & sur le silence de Charles.

Hardi, dont on interceptoit les Lettres. Il craignit, que s' il tarδοit davantage, sa composition n' en devint pire; c' est pourquoy il passa par un Traité fort lâche, où Charle-Hardi fut abandonné exprez, & où l' on ne donna au Duc de Berry que bien peu de jours, pour moïenner son accomodement. Le Duc de Berry, qui n' avoit aucune nouvelle de Charle-Hardi, & qui attribuoit son silence à son changement, comē si ce grand Prince n' eût plus voulu luy donner sa fille, la plus riche Heritiere de l' Europe, depuis qu' il l' avoit vû depouïllé de la Normandie, ne voïant nul azile assuré, & meme voïant qu' on luy refusoit le terme, qu' il falloit pour aller trouver son Frere Louïs XI. à Noyou-mit son Nom au bas du Traité, qu' on luy presenta à signer; & il renonça positivement à tous les Traitez qu' il avoit faits avec Charle-Hardi.

Tannegui & Baluë, furent montrer le Traité à ce Prince. On ne verra peutetre pas de surprise pareille, à celle où se trouva cette ame de si bonne foi. Il ne pouvoit assez ni examiner, ni admirer les feings qu' on luy montroit; jusqu' à se defier de ses propres yeux.

Il ne

Il ne pouvoit douter de ce qu' il voyoit & quoi que Tannegui eut changé de Maître, il le connoissoit trop sincere pour se charger de le tromper. Louïs XI offroit de le rembourser des vingt cinq mille écus que son armée luy avoit coûté à lever comme il se trouvoit sans argent, & qu' il avoit emprunte ces 25000. à gros interet des marchans d' Anvers, il fut ebranlé de la tentation ; mais avant de succomber, il envoya son Favori Vobrisset au Roy de France, pour luy dire : que quoi que les Ducs de Berry & de Bretagne, meritaissent, qu' il leur rendit la pareille, il y alloit de son honneur, de ne pas les abandonner, qu' apréz avoir convaincu le monde, qu' il nes' estoit point engagé pour eux dans une querelle, qu' il ne pût demeler sans eux.

Louïs XI. s' imaginant, de pouvoir luy ôter ce scrupule par une soudaine entrevüe, sous un simple sauf- cōduit signe de la main de Charle-Hardi, vint le trouver à Peronne, qui luy appartenoit depuis qu' il l' avoit reprise sur le Cote de Nevers le 12. Septembre 1468. Louïs XI. partit si precipitamment, qu' il oubliâ d' envoier ordre à ses

Ministres de Liege, de suspendre leur négociation. Charles alla au devant de ce Roy quelques lieues de Peronne, où il fut reçu avec tous les honneurs deus à sa Majesté. Les deux Princes traitoient de bonne foi, quand on vint dire à Charles Hardi, que les Liegeois, par les pratiques du Roy de France, avoient surpris & saccagé Tongres, qui tenoit alors pour le Duc de Bourgogne. Cette nouvelle le toucha si sensiblement, qu'il demeura comme hors de luy, près de 24 heures. Après quoi il s'en rapporta à son Conseil. De Contay, luy conseilla de retenir le Roy prisonnier, jusqu'à ce qu'il auroit executé tout le *Traité de la Ligue du bien public*; le Maréchal de Bourgogne lui conseilla de mander le Duc de Berry, de convoquer les Estats de France, & de prendre les mesures nécessaires pour en rétablir l'ancien gouvernement; Antoine Bâtard du Duc de Bourgogne, conseilla à Charles son Frere, de ne pas cōtrevenir au sauf conduit qu'il avoit signé de sa main; Visin & Comines furent de cet avis. On tint la résolution en suspens l'espace de deux jours.

Louïs XI, qui étoit dans des frayeurs mor-

mortelles, profita de ce delay, pour faire  
 tenir à Comines quinze mille écus d'or, que  
 il recueillit du Duc de Bourbon, du Comte  
 de S. Paul, du Cardinal Balüe, & de Tar-  
 negui, qui l'avoient accompagné malgré  
 luy; tant il courroit à son malheur, tant  
 Dieu vouloit le punir de ses supercherie.  
 De l'avis de Comines, on arreta le Courier  
 qui alloit monter à cheval, pour faire ven-  
 le Duc de Berry, sur la parole, que le Roi  
 prisonnier venoit de donner, d'accorder à  
 bonne grace tout ce qu'on luy demanderoit.  
 Il le fit, le 14. de Septembre 1468. en si-  
 gnant vingt-deux Traitez ignominieux, qui  
 se conservent encore dans un volume in folio  
 au Tresor de Chartes du Roïaume, &  
 dans les Manuscrits du Secretaire d'Etat de  
 Lomenie. Comines dont on avoit doré les  
 mans, fit si bien, que Charles-Hardi son  
 Maître se contenta, au moins alors, de l'ex-  
 ecution du Traité qui avoit terminé la *Ligue  
 du bien public*, à condition que le Roi  
 de France viendroit en personne, éteindre  
 le feu, qu'il avoit lui-meme allumé à Lie-  
 ge. Ce Roi mortifié y vint, aiant sur le dos  
 la Croix de Bourgogne, & il ne retourna

France, qu'après avoir vû les Liegeois  
 gager dans leur sang. Lang generofite dont  
 harle-Hardi en avoit ufe à Peronne, où il  
 pouvoit, & où il devoit le perdre, felon l'a-  
 vis de quelques-uns de fes Ministres, luy  
 infpirerent de traiter à l'amiable avec son  
 pere le Duc de Berry, en luy presentant la  
 Guienne, & de se reconcilier avec le Duc  
 de Bretagne. Le Cardinal Baluë craignant  
 que cette recõciliation ne diminuât fon cre-  
 dit, contrefit des Lettres toutes contraires.  
 Elles furent renduës au Roy, qui en puni-  
 on, le confina dans une prifon perpetuel-  
 le; petit châtiment pour ce grand broüillon.

Louis XI femblable à ces timides, qui  
 romettent des merveilles etant accuëillis  
 par une tempete crüelle, executent une partie  
 de leurs promesses, tandis que l'image des  
 dangers effuiez leur demeure peinte dans  
 l'esprit, mais qui oublie le refte, des que  
 cette idee est effacee, execute une partie de  
 fes obligations de Peronne, auffi long-tems  
 que la memoire de fon peril luy demeura;  
 mais quand elle fut evanoüie, il reprit les  
 anciennes refolutions, de se vanger de cha-  
 que confedere de la *Ligue du bien public*. Il  
 s'etoit

s' estoit vû obligé, par le Traite de Peronne de donner la Province de Guienne pour appauvage à son Frere le Duc de Berry; mais comme il sentoit, que ce Duc alloit épouser la fille de Charles Hardi, & qu' alors auroit chez luy un Maître, apres avoir faict échouer ce mariage, il resolut de s' ôter absolument du pie cette epine incommode sur tout apres l' avoir vû entrer dans une nouvelle Ligue, avec le Roy d' Angleterre Ligue beaucoup plus dangereuse que n' avoit ete celle *du bien public.*

Le Duc de Guienne aimoit passionnement Marguerite de Cambes fille unique du Seigneur de Montereau & Veûve de Louis d' Amboise Vicomte de Thouars. Elle estoit avec ce Prince lors qu' il passa par Saint Jean d' Angeli, où Jean Favre Versois, Religieux de S. Benoît, & Abbe de ce lieu, entreprit de les regaler. Il leur presenta au dessert un peche empoisonné, dont ils mangerent chacun une moitié. La Vicomtesse en mourût trois heures apres, & le Duc de Berry ne lui survécût que de quelques semaines. On soupçonna Louis XI d' avoir trempé dans cet empoisonnement, parce que Sa Majesté

en etant un jour confessée dans l' Eglise  
 Clery, son fou qui l' avoit entenduë, l' en  
 alla , & pour cela en perdit la vie. Le  
 supçon s' augmenta, parce que ce Roi se fit  
 incessamment porter le procez instruit con-  
 tre l' Abbé empoisonneur. Les Commissaires  
 peirent, & l' on n' apas scû, ce que devint  
 le procez ; mais il est constant que l' Evé-  
 que d' Angers, & son Secretaire, y trouve-  
 rent leur avantage, & que la Maison d' Am-  
 boise en fut agrandie. L' Eveque d' Angers  
 eut pour lui l' Eveché d' Alby ; il eut pour  
 son Frere l' Eveché de Poitiers ; & pour deux  
 de ses Neveux l' Archeveché de Roüan , &  
 l' Abbaie de Cluni. Sacierges, qui leur estoit  
 devoüé , fut Procureur du Roi au Grand  
 Conseil, Maître des Requetes, & enfin Eve-  
 que de Luçon. Circonstances qui confirme-  
 ent que le Roi avoit trempé dans la mort  
 de son Frere.

Vray ou faux, voilà certainement le Chef  
 de la Ligue hors du monde. Le reste suivra  
 bien-tôt ; suivons les pas à pas. Louïs de  
 Luxembourg n' avoit pas été des moindres  
 Liguez ; puisque pour le détacher, Louïs XI.  
 luy avoit donné l' épée de Connetable de  
 France.

France. Je ne veux pas dissimuler qu'il n'e  
 commis des crimes mortels, en brouilla  
 Louïs XI avec Charles-Hardi l'espace de  
 ans; mais s'il n'avoit eu que ces fautes,  
 n'auroit pas courû l'indignation d'un Pri  
 ce, qui ne pouvoit haïr dans un autre,  
 qu'il pratiquoit luy-meme tous les jours.  
 Le Comte de S. Paul avoit été de la *Lig  
 du bien public*, & ç' en fut assez pour co  
 clure à la perte. Ce Comte qui pressento  
 la vengeance de Louïs XI, s'adressa à se  
 cher Ami le Seigneur d'Emeries Bailly  
 Hainau, & Gouverneur de Mons, & par so  
 moien il obtint de Charles-Hardi un sau  
 conduit, pour demeurer en seureté dans se  
 Estats. Des que Louïs XI le scût, il luy en  
 voïa Bouchage pour le sommer, qu'en vertu  
 de leur Traite de Vervins, il devoit luy li  
 vrer le Connetable. Charles qui ne s'y esto  
 engage, que par un desir extreme de r'avo  
 S. Quentin, & les autres Villes de Somme  
 & qui se reservoit le moien de sauver la vi  
 au Connetable, se sentit si presse qu'il se  
 oblige de livrer son Refuge; mais au me  
 me temps, il depecha à Peronne, où le Con  
 netable avoit été conduit, un Courier, qu

...roit une revocation precise de son ordre.  
 Mais ce Courier arriva trop tard ; le desit  
 d'Hugonet & Imbercourt avoient de per-  
 dre le prisonnier , fit que le point du jour  
 ne n'eut pas plûtôt commence à paroî-  
 tre , qu' ils mirent le Connetable entre les  
 mains de Louis, Bâtard de Bourbon, Ami-  
 ral de France , qui n' avoit pas manque de  
 trouver avec de la Cavallerie aux portes  
 de Peronne pour le recevoir. Le Courier  
 qui apportoit le contrordre , arriva trois  
 heures apres. On a crû que la perte d'  
 Hugonet & d'Imbercourt, qui furent en sui-  
 vants les victimes de la cruauté des Gantois ,  
 étoit un châtiment de leurs vangeance. Le  
 Connetable fut conduit à Paris , où il eut  
 la tête tranche à l' âge de 63 ans, en la pla-  
 ce de Greve, le 10 Decembre 1475 ; avant  
 sa mort, où l' on ne deguise rien , il soutint  
 devant ses Commissaires, que Louis XI. a-  
 voit fait empoisonner le Duc de Berry son  
 frere, & il avoua, d'avoir seul empeche, que  
 sa Majeste ne se saisit du Duc de Calabre ,  
 qui avoit ete de la *Ligue du bien public*. Il  
 ajouta que cela n' avoit prolonge la vie de  
 ce Duc, que de quelques annees ; parce que  
 le

le Roy lui avoit fait donner en Catalogne  
le poiten, dont il estoit mort.

Ce qu'il y eut de plus bizarre dans la Sen-  
tence de mort, qu' on prononça contre le  
Connetable, fut que la *Guerre du bien pub-  
lic*, en fit un des principaux articles, quo-  
que le Connetable eut été non seulement  
compris dans la paix generale, qui s' en e-  
toit ensuivie, mais que de plus, on lui eu-  
doñe pour recompense la premiere dignite  
de France. J' avoue que Jacques d' Armag-  
nac Duc de Nemours commit le crime de  
solonie, & qu' il fut pris les armes à la main  
contre Louis XI; mais il en est qui disent  
que comme il avoit sauve la vie à ce Duc  
le 17. Janvier 1469. il ne la lui auroit pas  
fait ôter le 4. Août de l' an 1478. s' il n' eut  
point été de la *Ligue du bien public*. Voyons  
enfin éteindre l'ame de la *Ligue du bien  
public*. On dit que Louis XI se piqua d' imi-  
ter l' ancienne vertu Romaine dans les deux  
conjonctures les plus delicates, & les plus  
difficiles; qui estoient celle de Camille, qui  
avoit renvoye aux Falisques leur Maître-d'  
E' cole fouette, par la jeunesse de leur Ville,  
qu' il avoit voulu livrer; & celle de Fabrice,  
qui

qui avoit averti le Roi Pirrhus , que son  
 Medicin offroit de l' empoisonner. On dit  
 que Louïs XI fit informer Charle - Hardi ,  
 que le Comte Nicolas de Campobache ( terre  
 située dans les montagnes de la Pouille , )  
 son premier Ministre , offroit de le trahir ,  
 pourvu qu' il voulût luy doñer 20000. ecus  
 d' argent comptant, un Comte en France ,  
 de meme valeur , que celui qu' il avoit per-  
 du en Italie , pour avoir servi la Maison d'  
 Anjou , & les memes appointemens qu' il  
 tiroit de son Maître le Duc de Bourgogne ,  
 pour l' entretien de 400. lances. Charle-  
 Hardi crût , ou que le biller de Louïs XI.  
 estoit faux , ou que l' avantage que ce Roi  
 vouloit en tirer , estoit sans comparaison  
 plus grand que le bon office, qu' il luy ren-  
 doit ; il en aima davantage Campobache,  
 il se fia plus que jamais à luy , & il lui don-  
 na cent mille ecus d' apointment. Soit que  
 Campobache se fut entendu avec Louis XI,  
 ou avec Rene Duc de Lorraine ; il est con-  
 stant , que quoi que Louis XI fut en Treve  
 avec Charle Hardi, il ne laissa pas d' ordon-  
 ner à Craon , qui commandoit les Troupes  
 Françoises dans le Barrois , de s' approcher  
 de

de Nancy ; il licentia expres diverses Trou-  
pes de Cavalerie à dessein , qu' elles prissent  
parti avec le Duc de Lorraine , comme elle  
firent ; enfin il fit toucher au Duc de Lo-  
raine 23000. ecus d' or , dont il leva un  
Armee de dix mille cinq cens Suisses , & de  
cinq cens Allemans ; & ce fut cette Armee  
qui accabla Charles-Hardi, & qui lui fit per-  
dre la vie devant Nanci, le 4. Janvier 1476

Angelo Catto qui avoit passe du parti de  
Charles-Hardi, à celuy de Louis XI, dont  
il avoit ete recompense de l' Archeveche de  
Vienne en Daufine, disoit la Messe devant  
Sa Majeste, dans l' Eglise de S. Martin de  
Tours, tandis que l'on combattoit à Nancy.  
Lorsqu' il presenta au Roi la Patene à bai-  
ser, il lui dit : Sire, Dieu vous donne la  
Paix, & il ne tiendra desormais qu'à vôtre  
Majeste d' en profiter. Il ajouta pour s' ex-  
pliquer plus nettement, en mots de l' Evan-  
gile : *consummatum est* ; l' Armee du Duc de  
Bourgogne vient presentement d' etre de-  
faite, & lui-meme vient d' etre tue. Louis  
XI. ecouta le discours de l' Archeveque avec  
un transport mele de surprise & de joie, &  
il voua dez lors, de changer en argent les  
treilles

reilles de fer qui environnoient le tombeau  
 de S. Martin. Louïs étoit si impatient d'ap-  
 rendre la mort de Charle-Hardi, qu'il dis-  
 oia des relais de demie en demie heure,  
 pour en avoir incessamment la nouvelle.  
 Ce fut là la premiere ébauche des Postes ;  
 car elles furent établies regulierement,  
 quand Louïs XI. decouvrit les correspon-  
 dances, que le Duc de Bretagne, avoit avec  
 Édouard Roi d' Angleterre. Vous attendez  
 que ce dernier Allié de la *Ligue du bien pu-  
 blic*. succomba enfin comme les autres; vous  
 n'allez voir ; Louïs XI après luy avoit fait  
 mille avances pour le perdre; & n'en aiant  
 pû venir à bout, s' avisa d' acheter la Breta-  
 gne, en achetant les Droits de Nicole de  
 Pontieure, Fille de Carle de Bretagne,  
 Comte de Pontieuse, Epouse de Jean de  
 Brosse Seigneur de Bouillac, & Vicomte de  
 Bridiere.

Louïs XI un peu avant sa mort, fit em-  
 prisonner, on ne sçait pour quelles raisons,  
 quelques Officiers du Duc de Bourbon, qui  
 avoit été de la *Ligue du bien public*, & qu'on  
 n'avoit retenu en faveur, que pour tenir les  
 autres Liguez en échec & en jalousie. On

mit

mit ces Officiers dans des prisons separées & on les appliqua à la question. S'il s'en fut trouvé un, à qui la douleur eut arraché quelque témoignage defavantageux au Duc de Bourbon, ce Prince auroit couru risque de sa vie, & il auroit senti ce que c'étoit que d'avoir été *Ligueux du bien public*.

Voilà enfin que le Roi Louis XI est venu à bout de tous les Alliez de cette Ligue. Si Louis XI a pu le faire avec une puissance limitée, que ne pourra pas la France, avec ses forces incomparables? Mon intention dans cet écrit, n'est pas de dire, que Louis XIV suivra les vangeances de Louis XI, & meme je croi que ce Prince s'y prendroit de bonne foi; je dis seulement, que le passé, qui doit servir de regle à l'avenir, oblige les Alliez d'aujourd'huy à faire de toutes parts, une Paix si avantageuse, que la France ne puisse pas'en relever, ni se vanger pour des querelles frivoles, de ceux qui auront été de la Ligue d'aujourd'huy. Les grandes offres qu'on fait d'un côté, tandis qu'on en fait d'infames de l'autre, est un piège évident; il suffira qu'un Allié n'ait pas toute la satisfaction qui luy est dûe,

beau  
l'ap-  
l dif-  
ure,  
velle.  
tes;  
ent,  
pon-  
avec  
endez  
n pu-  
vous  
t fait  
aiant  
reta-  
e de  
gne,  
n de  
ate de  
t em-  
sons,  
n, qui  
qu'on  
tir les  
On  
nit



plûë, pour donner lieu à la France de prendre tous les autres Alliez par ce fianc, & de les châtier à l'aide, s'ils osent prendre la défense de l'opprimé. C'est se flater, que de se promettre une réunion, en cas d'une nouvelle rupture; une nouvelle Ligue, est une machine plus difficile à dresser, que n'a été la première: avant la première on n'avoit que des esperances presque certaines; & l'on n'avoit aucune experience ni des maux, ni des fraix de la guerre; les raisons toutes contraires empêcheront une nouvelle Ligue de se former; & puis il n'est pas dit, que le Ciel, qui semble s'être mêlé de la première Ligue, veuille se mêler de la seconde; il est bien apparent qu'il ne s'en mêlera point, en voiant le peu d'usage, qu'on auroit fait de l'occasion qu'il lui avoit fait naître, de se tirer de servitude, par une Paix glorieuse, avantageuse & durable.

Personne ne doit revoquer en doute ma bonne foi, puisque je ne dis presque icy rien, que je n'aie épuisé des Histoires mêmes de France. Quoi qu'on ne doive pas beaucoup faire de fond sur les discours d'une populace, on ne doit pas les négliger: quand

quand presentement on insulte la France  
 que nonobstant ses forces & les succez, elle  
 demande instamment la Paix, elle ne man-  
 que pas de revanger, par nous dire, qu'on  
 fait des démarches en arriere pour saute  
 plus loin, & que si l'on rompt une fois cet-  
 te grande Ligue, on viendra tres-aisément  
 à bout des particuliers, & qu'on se dédom-  
 magera des conditions de l'avantageuses par  
 où l'on aura été obligé de passer.

On doit poser pour principe infail-  
 lible que la France ne relâcherait pas seulement  
 un pié de terre dans les Pais Bas, qui sont  
 les prunelles de ses yeux, si elle n'étoit ex-  
 trêmement pressée; & ce qui l'oblige à ren-  
 dre ce qu'elle offre de rendre, la contrain-  
 dra à rendre bien davantage, si la Ligue tien-  
 ferme encore quelque temps, & si elle épui-  
 se la France par la temporisation.

Quoi que le manque de blé & d'argent  
 soit visible, il ne manque pas de Gascons  
 qui nous disent, qu'une bonne recolte peu-  
 les tirer de toutes leurs peines, & qu'on n'a  
 point encore touché au grand tresor inte-  
 rieur du Roïaume. Il faut, si vous voulez  
 ne pas refuser creance à ces fanfaronades  
 mais

chais il faut convenir au meme temps d'une  
 de chose, dont les plus entetez, ne peuvent  
 pas disconvenir, qu'un Royaume sans com-  
 merce, & sur tout un Royaume, qui ne vit  
 presque que de son commerce, tel qu'est la  
 France, ne peut non plus subsister qu'une  
 ville assiegée sans secours.

Puisque la Ligue a la pâte en main, &  
 qu'elle peut estre l'Architecte de son bôheur  
 elle ne doit pas la quitter, qu'après y avoir  
 travaillé d'une maniere, non seulement à  
 ne pas s'en repentir, mais encore à ne pas  
 l'exposer au danger, d'estre en crainte, de  
 entrer dans une nouvelle guerre, comme  
 elle y entretroit infalliblement, si elle n'o-  
 bligeoit pas la France à renouveler la Paix  
 de Vervins, ou du moins celle des Pirenées,  
 à l'egard, non seulement de quelques-uns,  
 mais de plus, à l'egard universellement de  
 tous les Alliez, sans en excepter un seul.

C'est icy que le mot de Ciceton a sa for-  
 le : faisons la Guerre, si nous voulons jouir  
 de la Paix. *Si Pace frui volumus. Bellum ge-  
 rendum est.* J'ay peur d'une Paix fourrée,  
 qui nous ramenera infalliblement une Gu-  
 erre. *Pacis nomine involutum Bellum refer-  
 mido.*

*mido*, Si nous faisons une Paix, que ce soit  
vraiment une Paix, & non pas une servi-  
tude. *Pax ea sit, & non Pactio servitutis*. En  
effét, dit Vegetius, ces sortes de Paix font  
plus de mal à ceux, qui s'en laissent amu-  
ser, que toutes les Guerres leur en ont fait.  
*Frequentius conventionum Pacisque simula-  
tio, credulis quam arma nocuerunt*. Et les  
peuples s'en repentant un jour, ne manque-  
ront de crier, comme Tacite le predict, qu'  
valoit beaucoup mieux une bonne Guerre  
qu'une méchante Paix. *Miseram Pacem  
vel Bello bene mutari*. Si l'on reproche aux  
Aulliez quelque desavantage; Quinte-Cur-  
ce repondra, que ce desavantage leur est une  
Academie, qui les aguerit. *Fortuna Belli ar-  
tem victos quoque docet*. Et il avertira la Fran-  
ce, qu'elle doit craindre sa bonne fortune  
& que les faveurs doivent la faire souveni-  
r de son inconstance. *Illam ipsam fortunam  
quam aspirante res tam prosperè gessisti, ve-  
rearis; & ex his que tribuit tibi, quam mu-  
tabilis sit, reputa*.

Si la Ligue, en se soutenant, donne le loi-  
fir à la France de se connôitre, la France  
pretera l'oreille à Tite-Live, qui l'avertit :  
que

que si elle negligé de donner une entière satisfaction à tous les Alliez, elle sera obligée de recevoir des conditions plus honteuses, que ne sont celles, qu' ils luy presentent. *Si pratermittis hoc tempus, quo dare magis quam accipere potes Pacem, vereor, ne ac latitia luxuriet tibi, ac vana evadat.* Qu' elle doit rabâtre de la fierte nonobstant la gloire, ne sçachant pas le matin, ce qui arrivera le soir. *Secundis rebus nihil inueniamquam superbe consulere decet, nec presenti credere fortuna, cum quid vesper ferat, incertum sit.* Qu' à force de vouloir retenir ses conquetes, elle ne doit pas perdre les propres Domaines. *Nec ita aliena appetes, ut de tuis dimices.*

La France doit revenir de ses erreurs, elle ne doit pas inferer de quelques prosperitez; que Dieu, & le bon droit soient de son côté, puis que S. Louïs fut fort malheureux dans la Guerre Sainte. Un Prince Artien se glorifioit sur ce faux principe, lors qu' un Saint Eveque nommé Lucifer Casaritanus, qui n' avoit pas perdu la liberte Apostolique dans ses fers, luy fit entendre, que ces consequences, je suis heureux; donc Dieu est

sup

avec

ave  
Por  
L  
elle  
S. B  
de c  
par  
ne d  
Ang  
de l  
çois  
en F  
sero  
I  
mur  
qu' a  
assûr  
ruch  
delle  
men  
bler  
bita  
O  
pas u  
Paix  
vous

avec moy: meritoient d' estre écrites sur le  
Portes de l' Enfer.

La fortune prospere est une de ces crü-  
elles misericordes, qui faisoient si peur à  
S. Bernard, & qui obligeoient S. Augustin  
de conjurer le Ciel, de ne pas vouloit l' é-  
pargner en ce monde, mais en l'autre. L'or  
ne doit pas oublier la fameuse repartie d'un  
Anglois, qui en se rembarquant au tems  
de la Pucelle d'Orleans, répondit à un Fran-  
çois railleur: que les Anglois retourneroient  
en France, quand les pechez des François  
seroient plus grands que ceux des Anglois.

Les Peuples doivent faire cesser leurs  
murmures, & n'attribuer leurs malheurs  
qu'à leurs pechez, puis que la Verité les  
assûre par la bouche de son Prophete Ba-  
ruch; que s' ils eussent toujors demeuré fi-  
delles à Dieu, en observant ses commande-  
mens, nulle Guerre ne seroit venue trou-  
bler leur Paix. *Si in viâ Dei ambulassetis, ha-  
bitassetis utique in Pace.*

O Seigneur! qui selon l' Apôtre, n'etes  
pas un Dieu de dissension, mais un Dieu de  
Paix. *Non Deus es dissensionis, sed Pacis!* je  
vous conjure, avec Jeremie, de remettre

au

... au fourreau vôtre Epée. *O mucro Domini,*  
*quousque non requiesces? ingredere in vagi-*  
*nam tuam, refrigerare & file!* Ayez pour  
nous, non des pensées d'afflictions, mais  
des pensées de Paix. *Cogita super nos cogita-*  
*tionès Pacis, & non afflictionis!* Donnez-  
nous la patience jusqu' à la fin, & nous pro-  
mettons, de vous invoquer, & de mieux  
vivre que n' avons fait; *Vt des nobis Pacem:*  
*& patientiam, & invocabimus te,*  
*& vivemus!*

F I N I S.



OLB Halle

00477

1711

1711

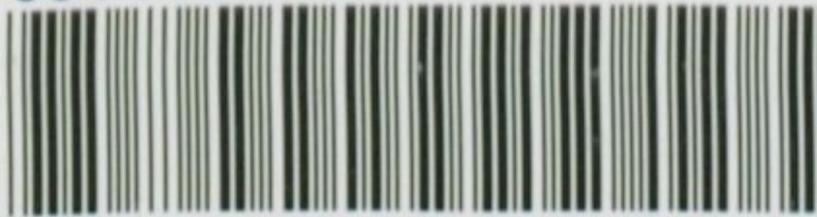


///  
Pom. III 4709

**ULB Halle**

3

004 772 393



1077



Th 4709

VD 17 M.C.





Inches 1 2 3 4 5 6 7 8  
Centimetres 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19

# KODAK Color Control Patches

© The Tiffen Company, 2000

**Kodak**  
LICENSED PRODUCT

Blue Cyan Green Yellow Red Magenta White 3/Color Black

